



Installation d'une sirène d'alerte à la population

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune se dote d'une sirène d'alerte destinée à prévenir la population en cas de risque majeur.

Publié le 17 septembre 2026

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune se dote d'une sirène d'alerte destinée à prévenir la population en cas de risque majeur.

Le signal national d'alerte se compose de trois séquences sonores modulées d'une minute et 41 secondes, séparées par cinq secondes de silence. Un test de fonctionnement permettant de garantir l'efficacité du système d'alerte en cas de besoin réel sera réalisé le premier mercredi de chaque mois à 12 h.

Si la sirène retentit en dehors de ce cadre

- Mettez-vous en sécurité sans délai.
- Tenez-vous informé et respectez les consignes diffusées sur les chaînes de Radio France ou France Télévisions.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants.
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale.

Inscription sur le système d'alerte communal

La ville de Saint-Lyphard dispose également d'un système d'information permettant d'alerter la population en cas de danger majeur qui interviendrait sur la commune.

Pour vous y inscrire, **cliquez sur ce lien**. Les données recueillies seront exploitées uniquement pour répondre à cet objectif.



**HOTEL DE VILLE DE
SAINT-LYPHARD**

1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

 02 40 91 41 08

